



MONTPENSIER
ARBEVEL

PUBLICATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (Article 10 SFDR)

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier-arbevel.com

Fonds concerné promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales

Le présent document, relatif à la **Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables**, est publié en application de l'Article 10 du règlement SFDR, Règlement (UE) 2019/2088.

NOM DES FONDS CONCERNÉS :

- **PLUVALCA RENTOBLIG**
- **PLUVALCA CREDIT OPPORTUNITIES**
- **PLUVALCA CREDIT OPPORTUNITIES 2031**
- **ARBEVEL SHORT TERM CREDIT**
- **MEILLEURTAUX HORIZON**
- **MEILLEURTAUX HORIZON 2031**
- **PLUVALCA ALTERNA PLUS**
- **PLUVALCA GLOBAL BLOCKCHAIN EQUITIES**
- **TRENDSELECTION PEA EVOLUTIF**

a. Résumé

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), et ce afin de prendre en compte la gestion des implications environnementales et sociales de son portefeuille.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le Fonds intègre des critères ESG afin de définir son univers investissable. Cette stratégie d'intégration est mise en œuvre par le biais de :

1. Intégration ESG : Le Fonds s'engage à ce que tous les émetteurs couverts présentent une note supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources
2. Exclusion ESG des entreprises impliquées dans des activités controversées ou soumises à une Controverse Rouge selon MSCI ESG Research. Pour plus de détails, se référer à la Politique d'Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion.

	Résumé
Sans objectif d'investissement durable	Au minimum 50% des valeurs en direct en portefeuille seront couvertes selon les critères ESG. Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), et ce afin de prendre en compte la gestion des implications environnementales et sociales de son portefeuille. La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
Stratégie d'investissement	Dans le cadre de son processus d'investissement, le Fonds intègre des critères ESG afin de définir son univers investissable. ✓ Un filtrage négatif, excluant les activités visées par la politique d'exclusions de Montpensier Arbevel, et ✓ Un filtrage positif correspondant à une note ESG minimum via une approche best-in-class.
Proportion d'investissements	Un minimum de 50 % des investissements du fonds seront utilisés dans l'objectif de répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Le fonds ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissement durable.
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales Méthodes	Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles : pré-trade, post-trade quotidien, rapport hebdomadaire, revue au Comité des Risques mensuel, contrôles trimestriels/semestriels/périodiques par le contrôle interne. Une proportion minimale des investissements du Fonds doit être couverte par moyen d'une note ESG. En effet, la résilience des émetteurs aux risques et opportunités à long terme liés aux questions ESG est mesurée par leur notation ESG. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources. Le cas échéant, l'analyse ad hoc menée par l'équipe d'analyse ESG, peut conduire à implémenter une notation

	pour les valeurs non notées, à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié ou à qualifier la conformité d'une entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies. Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique. Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps. Il en résulte une notation ESG globale de l'entreprise ajustée par rapport au secteur, déterminée par l'équipe ESG ou MSCI ESG Research sur une échelle allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score).
Sources et traitement des données	Montpensier Arbevel s'appuie sur la recherche MSCI ESG Research. Le cas échéant, elle peut être complétée/amendée par la recherche interne conduite par les analystes ISR. L'ensemble des processus quantitatifs de calcul d'indicateurs et de reporting est automatisé et fait l'objet de contrôles réguliers par la Direction des Opérations.
Limites aux méthodes et aux données	- Disponibilité et qualité des données ; - Non exhaustivité des éléments pris en compte ; - Aspects conjoncturels des données et potentielles controverses.
Diligence raisonnable	- Réactualisation de la base de données ESG chaque mois ; - Suivi hebdomadaire des controverses.
Politiques d'engagement	Montpensier Arbevel met en œuvre une politique d'engagement actionnarial auprès des investissements sous-jacents, applique une politique de vote exhaustive dans la limite de possibilités techniques, et met en œuvre un suivi des controverses pouvant entraîner la cession des positions.
Indice de référence désigné	Il n'existe pas d'indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

b. Pas d'objectif objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable tel que prévu par l'article 9 du règlement SFDR.

c. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), et ce afin de prendre en compte la gestion des implications environnementales et sociales de son portefeuille.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le Fonds intègre des critères ESG afin de définir son univers investissable. Cette stratégie d'intégration est mise en œuvre par le biais de :

- Un filtrage négatif, excluant les activités visées par la politique d'exclusions de Montpensier Arbevel, et
- Un filtrage positif correspondant à une note ESG via une approche best-in-class.

Aucun indice de référence non financier n'a été désigné dans le but de déterminer si le Fonds atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

d. Stratégie d'investissement

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

➤ Intégration ESG

- o Au minimum 50% des émetteurs (société parente, ultime société parente ou émetteur souverain) de titres détenus en direct en portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire, appliquent les critères ESG définis ci-dessus. Parmi eux, tous présentent une notation ESG supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA.
- o Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées, tel que décrit dans la politique d'exclusions de la Société de Gestion, disponible sur son site internet ;
- o Exclusion des entreprises sous-jacentes présentant une « Vigilance Controverse Rouge » selon MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption). Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

e. Proportion d'investissements

Un minimum de 50 % des investissements du fonds seront utilisés dans l'objectif de répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Les investissements restants du produit financier, qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables sont les émetteurs non couverts par une note ESG, les liquidités et certains instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture. Il s'agit d'investissements effectués dans le respect de la stratégie d'investissement du Fonds.

f. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade via le moteur de contraintes Alto Investment Compliance intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entraînerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc. Ces contrôles bloquent également les investissements dans des valeurs dont le pays d'incorporation figure dans la liste « Restrictions et sanctions » établie par Montpensier Arbevel ;
- ✓ Contrôles post-trade grâce à l'outil Alto Investment Compliance, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades, qui sont analysés quotidiennement par la Direction des Opérations.

➤ Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversés, flag controverses, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ Mensuel :

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ Trimestriel :

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ Périodique :

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable.

g. Méthodes

La résilience des émetteurs aux risques et opportunités à long terme liés aux questions ESG est mesurée par leur notation ESG.

Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research, mais peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources. Le cas échéant, l'analyse ad hoc menée par l'équipe d'analyse ESG, peut conduire à implémenter une notation

pour les valeurs non notées, à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié ou à qualifier la conformité d'une entreprise au Pacte Mondial des Nations Unies.

Les valeurs sont analysées par MSCI/l'équipe ESG selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique. Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps. Il en résulte une notation ESG globale de l'entreprise ajustée par rapport au secteur, déterminée par l'équipe ESG ou MSCI ESG Research sur une échelle allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score).

h. Sources et traitement des données

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Arbevel.

Le cas échéant, l'analyse conduite par les analystes ISR peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

Pour les aspects quantitatifs, les gérants et analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes, qui assure un contrôle hebdomadaire de premier niveau sur la qualité et l'exhaustivité des données.

L'ensemble des processus de calcul d'indicateurs, d'archivage/traçabilité et de reporting est automatisé.

i. Limites aux méthodes et aux données

Limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. La Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les conclusions sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps ;
- Les éléments pris en compte ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;
- Les conclusions sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, tels une controverse, peut conduire à réviser une conclusion.

j. Diligence raisonnable

Nous réactualisons notre base de données ESG chaque mois, à partir des données fournies par MSCI ESG Research, le cas échéant amendées par les analystes ISR. Une liste de valeurs interdites est alors en vigueur.

De plus, les équipes de gestion suivent les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement en continu. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tous moments, comme à l'apparition de controverses par exemple.

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Research et Bloomberg. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

Un suivi des controverses est effectué mensuellement en interne à partir des éléments fournis par ESG Controversies de MSCI, complété le cas échéant par des recherches internes. Une analyse est réalisée selon différents critères :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse et implication de l'entreprise (directe ou indirecte) ;
- Mesures mises en place par la société pour adresser ou remédier à la controverse ; - Répétition de controverses sur le même sujet ;
- Statut de la controverse (en cours, en cours de résolution ou conclue) ;
- Note de recherche MSCI publiée et profil ESG global de l'entreprise ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

Ce suivi s'appuie sur une procédure d'escalade monitorée par l'équipe d'analyse ESG. Une mise à jour de l'analyse du profil ESG global de la valeur et de la controverse est effectuée. Les gérants sont tenus informés du sujet et de son évolution lors des comités de portefeuille. Un cas d'engagement peut aussi être initié pour débiter le dialogue avec l'entreprise concernée, suivant la Politique d'Engagement de Montpensier Arbevel.

k. Politiques d'engagement

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Arbevel se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement. Ces politiques sont résumées ci-après.

➤ Politique de vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Montpensier Arbevel considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Arbevel vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Arbevel a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Arbevel.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Arbevel.

➤ Politique d'Engagement

Montpensier Arbevel complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Arbevel s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

✓ Démarche d'Engagement :

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Arbevel :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf
-

I. Indice de référence désigné

Aucun indice de référence non financier n'a été désigné dans le but de déterminer si le Fonds atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.